



CONDITIONS GENERALES DE TRANSPORT EN AUTOCAR

GENERALITES

Ces conditions générales sont applicables au transport collectif de personnes et sont remises à la clientèle lors de la transmission de l'offre de transport. Les conditions contractuelles ci-dessous concernent les relations juridiques existantes entre vous et la société HelvéCie. Elles s'appliquent aux voyages forfaitaires ou aux prestations individuelles que nous offrons en notre propre nom. Ces conditions sont valables également pour du transport (sans aucun ajout de prestation).

Toute acceptation de devis implique de plein droit l'acceptation des présentes conditions générales de ventes.

Ces conditions générales de ventes sont également disponibles sur le site internet de HelvéCie SA www.helvecie.ch.

INFORMATIONS VOYAGE

Le descriptif général des programmes peut être sujet à des modifications ponctuelles dues à des circonstances exceptionnelles (fêtes civiles et religieuses, grèves, manifestations). L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des modifications imposées par ces circonstances.

CONFIRMATION DE RESERVATION

Les réservations sont engagées dès réception de votre confirmation écrite dans un premier temps.

L'intégralité de la prestation, pour toutes personnes physiques ou morales non domiciliées en Suisse, devra être versée par anticipation par virement ou par cartes bancaires.

PRIX

Le prix est exigible à réception de la facture, au comptant et sans escompte, sauf délais accordés par le transporteur et stipulés sur la facture.

Toute attente supérieure à 15 minutes au-delà de l'heure de rendez-vous entraîne un supplément de facturation de 50CHF par tranche d'une heure, toute tranche commencée étant due.

Les boissons ne sont pas incluses dans nos forfaits sauf mention spéciale.

PAIEMENT

Les factures sont envoyées accompagnées d'un BVR. Tout paiement devra être effectué par ce biais sous un délai de 10 jours. Hors accords spécifiques entre le donneur d'ordre et la société HelvéCie SA, les règlements pourront être effectués au souhait du client avant le transport par carte bancaire (Visa ou Mastercard uniquement), ou par virement (**les frais de banque restent à la charge du donneur d'ordre**).



CONDITIONS GENERALES DE TRANSPORT EN AUTOCAR

Les virements doivent être effectués sur le compte bancaire suivant :

UBS SA - case postale, 1211 Genève 2

Iban : CH73 0024 0240 4682 2530 T

Compte : 240-468225.30T

Swift : UBSWCHZH80A

Tout retard de paiement avec un minimum de 30.- CHF, après mise en demeure restée sans effet, entraîne de plein droit le versement de pénalités pour retard égales à 15 % des sommes dues, outre les frais et honoraires engagés pour recouvrement par voie judiciaire de toutes sommes dues. Tout paiement partiel s'imputera en premier lieu sur les intérêts dus.

MODIFICATION DE PRIX

Lors de l'acceptation du devis, vous vous engagez à payer des suppléments pour :

Les heures supplémentaires effectuées

Les km supplémentaires

La présence d'un 2^e chauffeur lorsque la législation le requiert.

En effet, nous établissons nos devis selon les informations que vous nous donnez. Toute modification de trajet faite à votre demande engendrera un surcoût.

ANNULATION

1) Par le client

Les frais d'annulation sont calculés de la manière suivante pour **une prestation de transport uniquement**

Si + de 24h avant départ : 0%

24h avant départ : 25%

12h avant le départ : 50%

Le jour du départ : 100%

Les frais d'annulation sont calculés de la manière suivante pour **nos voyages de plusieurs jours**

Plus de 30 jours avant le départ : 30 % de frais d'annulation

De 30 à 21 jours avant la date de départ : 50% du prix total du voyage/pers

Moins de 20 jours avant la date de départ : 100% du prix total du voyage/pers

HelvéCie - CGV



CONDITIONS GENERALES DE TRANSPORT EN AUTOCAR

Pour les excursions sur 1 jour, le nombre exact de participants devra nous être communiqué au minimum 5 jours avant le départ. En effet, nous devons garantir des délais raisonnables envers nos prestataires (notamment les restaurateurs qui ont besoin de s'approvisionner à l'avance). **Ce nombre annoncé 5 jours avant le départ sera donc celui qui apparaîtra sur votre facture finale.** Passé ce délai, il faudra présenter un document justifiant votre impossibilité de voyager, vous référer aux conditions d'annulation mentionnées sur le contrat et faire intervenir votre assurance annulation.

Pour Europa-Park (départ sur 1 jour uniquement, pour les séjours les conditions de voyages de plusieurs jours seront prises en considération).

Jusqu'à 5 jours avant le départ : gratuit

Moins de 5 jours avant le départ : le total reste dû ou éventuellement possibilité de changer de date de départ. (Selon disponibilité)

2) Par HelvéCie:

Nos voyages ont lieu sous réserve d'un nombre minimum de participants. Si ce nombre minimum n'est pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler les voyages d'une durée de 5 jours au plus tard 22 jours avant la date de départ, sans dédommagement. Le délai d'annulation est de 14 jours pour les courses de 2, à 4 jours et pour les courses sur une journée au plus tard le jour avant le départ, toujours sans dédommagement de notre part.

AUTOCARS

Aucune attribution de places numérotées ne sera faite pour course d'un ou de plusieurs jours.

Nos cars sont non-fumeurs, les animaux ne sont pas acceptés, des arrêts sont prévus régulièrement, air conditionné, sièges inclinables et écartables, accoudoirs, cale-pied, W-C, frigidaire, machine à café et table (sur demande). Ils sont munis d'un système de sécurité ABS.

L'autocar sera fourni par le transporteur en bon état de marche, d'entretien à l'intérieur et à l'extérieur. Si cela est possible, sans entrave au bon déroulement du voyage, le transporteur assurera le lavage et l'entretien de l'autocar régulièrement. Celui-ci devra répondre aux obligations techniques réglementaires.

Si le véhicule tombe en panne au cours du voyage, le transporteur procédera à son dépannage dans le meilleur délai et le cas échéant à son remplacement, ou prendra toute autre mesure utile.



CONDITIONS GENERALES DE TRANSPORT EN AUTOCAR

OBJETS PERDUS

La société décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets laissés dans nos véhicules, leurs soutes, les remorques.

RAPPEL DE LA LEGISLATION

Règlementation : OTR1, LCR.

Temps de conduite : 9 heures de conduite maximum pour un conducteur par jour.

Pauses de conduite : 45 minutes (ou de 15 minutes suivies de 30 minutes) toutes les 4H30 de conduite. De 22h à 7h, cette pause doit être observée toutes les 3h30.

Amplitude journalière : 13 heures d'amplitude maximum pour un conducteur.

Le terme d'amplitude prend en considération l'heure de départ du dépôt et l'heure de retour à notre dépôt.

Le conducteur a l'obligation de respecter ses temps de repos et de pause selon la réglementation en vigueur et pour votre sécurité.

En cas de dépassement des temps ci-dessus, un double équipage est nécessaire (+ CHF 380.-/jour)

TAXES

Conformément à la loi fédérale sur la circulation routière LCR, la taxe sur la valeur ajoutée est à 8 % incluse sur le territoire suisse. Celle-ci est incluse dans nos tarifs au taux fixé par les réglementations en vigueur pour les prestations de transports, le service chauffeur, le carburant et les assurances « personnes transportées »

CHAMBRES

Le logement est prévu sur la base de 2 personnes/chambre. Un supplément est demandé pour les chambres individuelles. En cas de difficultés locales les hébergements peuvent être remplacés par des hôtels de catégorie similaire. Par ailleurs, il vous est vivement recommandé de remplir une étiquette avec vos coordonnées attachées à vos bagages. HelvéCie SA décline toute responsabilité en cas de dommage, de perte ou de vol de bagages.

PIÈCES D'IDENTITÉ

Chaque participant a un devoir de diligence accrue concernant la préparation de ses documents d'identité (carte d'identité, passeport, visa, autorisation d'entrée dans le pays). Tous les frais et inconvénients liés à l'inexécution de ces prescriptions sont à la charge du participant.

CONDITIONS GENERALES DE TRANSPORT EN AUTOCAR

RESPONSABILITES LIEES AU TRANSPORT DE PERSONNES

La responsabilité du transporteur couvre les dommages corporels causés aux passagers depuis la montée dans le bus jusqu'à la dépose.

En cas de force majeure et pour la sécurité des passagers le transporteur décline toute responsabilité relative aux conséquences causées par le retard ou le manque d'une correspondance.

Les renseignements donnés sont établis sur un support de qualité; l'organisateur ne répond pas d'erreurs matérielles ni de circonstances dont il n'a pas le contrôle et décline toute responsabilité pour les renseignements de tout ordre fournis par des tiers à titre de documentation.

ASSURANCE

Nos participants sont assurés par notre assurance responsabilité civile durant la marche active du véhicule. Nous n'assumons aucune responsabilité en dehors de la marche active du véhicule.

GARANTIE DE VOYAGE

Notre entreprise est affiliée au Fonds de Garantie de la branche suisse du voyage. A ce titre, elle garantit les montants que vous avez versés à la réservation de votre voyage à forfait ainsi que votre rapatriement. Pour de plus amples informations renseignez-vous sur www.garantiefonds.ch.

DROIT APPLICABLE LITIGES, JURIDICTION

Le présent contrat est régi par la loi suisse pour tout litige, seuls les tribunaux du siège social du transporteur genevois sont compétents même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Bon pour accord devis

Date et signature